

Renforcement de la coopération entre la COI et l'IORA (pour information)
--

Suivant la décision n°15 du Comité des OPL 03/2020 du 10 décembre 2020, les travaux de consultations entre les techniciens de la COI et de l'IORA ont débouché sur l'élaboration d'un rapport conjoint qui présente le contexte et les grandes orientations retenues en vue du renforcement de la collaboration entre les deux organisations.

L'une des recommandations issues des réunions techniques consiste dans l'établissement d'un mémorandum d'entente entre les deux organisations comme demandé par les instances de la COI.

À ce titre, le Secrétariat général a proposé au Secrétariat de l'IORA un projet de mémorandum d'entente pour avis et observations. Le Secrétariat général de la COI est en attente d'un retour de l'IORA.

Proposition de décision :

Le Comité des OPL prend note de la poursuite des consultations avec l'IORA en vue de la finalisation d'un projet de mémorandum d'entente COI-IORA à soumettre aux prochaines réunions des instances.

Annexe : Projet de mémorandum d'entente entre la COI et l'IORA